

19 DEC 1950

Distr.  
RESTREINTE  
COM. GEN./SR.49  
1er février 1950

M.			
----	--	--	--

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINECOMITE GENERAL

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA QUARANTE-NEUVIEME SEANCE  
tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mercredi 1er février 1950 à 15 h.30

<u>Présents:</u>	M. BARCO	(Etats-Unis)	Président
	M. TOUSSAINT	(France)	
	M. ERALP	(Turquie)	
	M. de AZCARATE		Secrétaire principal

QUESTION DE LA REUNION DES FAMILLES DISPERSEES

Le PRESIDENT déclare au Comité qu'au rapport du représentant de la Commission à Jérusalem reproduit dans le document COM.GEN./W.9 indique que pour la première fois des membres de familles dispersées sont rentrés en Israël. La question se pose de savoir s'il convient de remettre à la presse un communiqué soulignant la portée de ces premiers rapatriements qui, pour faibles qu'ils soient, peuvent être attribués aux efforts de la Commission. Le Comité Général est saisi par le Secrétariat d'un projet de communiqué.

M. ERALP (Turquie) estime que la teneur du rapport devrait être communiquée aux délégations des Etats arabes. Tout en reconnaissant qu'il serait utile en principe de remettre un communiqué à la presse, il ajoute que le nombre de rapatriements est si faible qu'il ne faudra pas manquer d'insister sur le fait que d'autres transferts suivront.

M. TOUSSAINT (France) préférerait que les termes du communiqué soient moins emphatiques, l'opération relatée ne portant que sur un contingent de réfugiés numériquement peu important.

Pour le PRESIDENT le Comité Général ne devrait pas se borner à transmettre purement et simplement une information mais indiquer que celle-ci constitue le premier résultat d'efforts qu'il poursuit depuis longtemps, et que ce résultat intervient opportunément à un moment où une possibilité de reprise des négociations se manifeste dont il aura pour effet d'améliorer le climat.

Il ne faudrait pas non plus négliger d'indiquer que parmi les bénéficiaires de l'opération, il s'est trouvé des personnes qui n'ont pas profité de l'offre.

LE SECRETAIRE PRINCIPAL pense que le Comité sera amené au cours de ses débats (1) à prendre officiellement acte du rapport en l'apprécient comme il convient; (2) à décider s'il y a lieu d'en donner communication aux délégués arabes et, dans l'affirmative, à éliminer du texte du télégramme du représentant de la Commission à Jérusalem, les commentaires d'ordre personnel et toute une série de renseignements non susceptibles d'être publiés. A cet égard la solution la meilleure semblerait être de charger le Secrétariat d'établir, d'après le rapport dont il s'agit, un memorandum qui ne retiendrait que les informations objectives qu'il contient; (3) d'étudier le problème de la publicité. Il estime, personnellement, qu'il y a lieu d'informer la presse. S'il est vrai que la comparaison des chiffres des rapatriés et des réfugiés non rapatriés n'est pas flatteuse, il faut observer qu'il ne s'agit ici que des familles dispersées et qu'il est possible que le nombre total des cas de familles dispersées ne soit pas considérable et que les rapatriements intervenus peuvent en constituer une proportion importante.

LE PRESIDENT se rallie aux diverses propositions faites par le Secrétaire principal et précise, sur le premier point, que le Comité a déjà pris acte du rapport dont l'auteur mérite des félicitations.

LE SECRETAIRE PRINCIPAL ayant proposé d'envisager une réunion avec les délégations des Etats arabes et de l'Etat d'Israel, le Comité décide, après discussion, de s'en tenir à l'envoi d'un memorandum accompagné d'une lettre de couverture.

M. LADAS (Secrétariat) fait remarquer qu'à la réception de ce memorandum les délégations exprimeront peut-être le désir de rencontrer le Comité.

Répondant à une question de M. Ladas, le PRESIDENT déclare qu'à son avis, les lettres de couverture qui seront adressées à chacune des délégations arabes devront être identiques.

Une communication de même nature pourrait être adressée également au délégué d'Israël.

Le Comité Général examine ensuite en détail le projet de communiqué préparé par le Secrétariat et en approuve les termes qui sont reproduits ci-après, après y avoir apporté un certain nombre de modifications.

" Le Comité Général de la Commission de Conciliation pour la Palestine a tenu une séance hier après-midi au cours de laquelle il a examiné un rapport qui lui avait été envoyé par le Secrétariat de la Commission à Jérusalem. Ce rapport porte sur les progrès réalisés jusqu'à présent dans l'exécution du plan pour la réunion en Israël des membres de familles réfugiées arabes dispersées au cours de la récente guerre en Palestine. Bien que l'accord ait été fait l'été dernier à Lausanne sur ce plan et que la Commission ait suivi de très près les aménagements administratifs ultérieurs entre les parties, la réalisation pratique n'a vraiment commencé qu'au cours des dernières semaines.

En décembre et janvier derniers, un nombre total de 790 réfugiés du Liban et de Jordanie ont pu rejoindre leurs familles en Israël. La réunion des familles de réfugiés se poursuit actuellement en vertu d'un accord conclu entre Israël et les Etats arabes sous les auspices du Comité général. En vertu de cet accord, certaines personnes à la charge de chefs de familles arabes domiciliés en Israël ont le droit de rejoindre ces derniers en tant que mesure préliminaire d'un caractère humanitaire.

Les autorités israéliennes transmettent aux Etats arabes les listes de demandes provenant de chefs de familles arabes se trouvant en Israël après que ces listes aient été approuvées comme entrant dans le cadre de l'accord.

Le nombre des réfugiés au Liban qui ont été jusqu'à présent autorisés par les autorités israéliennes à revenir s'élève à 921. 523 d'entre eux ont

rejoint jusqu'à présent leurs familles. Le nombre des réfugiés qui se trouvent en Jordanie et qui ont été jusqu'à présent autorisés à revenir en Israël s'élève à 500 environ, dont 267 sont déjà revenus.

Des négociations ont actuellement lieu à Jérusalem entre les autorités israéliennes et jordaniennes pour arriver à une interprétation plus large de la formule réglant le retour des familles arabes en Israël bien qu'il n'y ait pas eu de passage de frontière de la Syrie. Les autorités syriennes compétentes discutent actuellement les détails du plan de rapatriement avec des représentants d'Israël. Les autorités égyptiennes à Gaza sont actuellement en train d'examiner la première liste de 250 personnes, soumise par Israël, concernant les réfugiés de cette région.

Au cours de la séance qu'il a tenue hier, le Comité Général a décidé de communiquer les renseignements à sa disposition aux délégations arabes et israéliennes.

Le Comité Général a l'intention de poursuivre les négociations ici à Genève avec toutes les parties intéressées dans le but d'élargir le plan pour la réunion des familles de réfugiés dispersés."

#### CULTURE DE TERRES SITUÉES EN TERRITOIRE SOUS CONTRÔLE ISRAËLIEN ET APPARTENANT A DES ARABES RESIDANT DANS DES TERRITOIRES SOUS CONTRÔLE ARABE, DANS LA RÉGION DE TULKAREM.

LE PRÉSIDENT déclare que cette question ne semble pas devoir progresser avant que la paix soit signée. Pour les Arabes qui sont séparés de leurs terres, il y a là un état de chose pénible.

Sur sa proposition, le Comité Général décide de faire rapport sur ce problème à la Commission.

#### AVOIRS ARABES BLOQUÉS

LE SECRÉTAIRE PRINCIPAL fait connaître qu'à la suite de la décision prise à sa dernière séance par le Comité Général qui a préconisé l'accroissement des sommes à débloquent par Israël, il a exposé à M. Rafael, délégué d'Israël, au

cours d'un entretien auquel assistait également M. Servoise, la décision prise par le Comité Général. Il a précisé à son interlocuteur que si le représentant du gouvernement d'Israël était favorable à ce projet, le Comité mixte d'experts serait convoqué et établirait un rapport au Comité Général exposant les mesures à suivre. Si au contraire la réponse du délégué d'Israël devait être négative, l'impossibilité de l'arrangement proposé serait constatée dans un rapport adressé au Comité Général qui, éventuellement, ferait à son tour rapport à la Commission.

M. Rafael a paru souhaiter personnellement qu'une solution satisfaisante intervienne et saisir la portée politique que pourrait avoir un geste d'acceptation. Mais bien entendu il s'est montré très réservé dans l'attente des instructions de son gouvernement.

LE PRESIDENT remercie le Secrétaire principal de son exposé. Il ajoute que le Comité Général devra continuer à suivre les développements.

La séance est levée à 16 h. 30